

**Question orale déposée par Mme Agnès SIMONPIETRI
au nom du groupe « FEMU A CORSICA »**

OBJET : Inquiétudes pour la formation des Accompagnateurs en moyenne montagne

Monsieur le Président,

Les Accompagnateurs en moyenne montagne installés dans notre île constituent, particulièrement dans l'intérieur, un levier de développement économique très important.

Ils assurent un tourisme de qualité par l'accompagnement de groupes qu'ils encadrent en toute sécurité, et qu'ils initient à la connaissance de la Corse.

La formation des AMM vient d'être modifiée par le gouvernement : le Brevet d'Etat est revalorisé en Diplôme d'Etat de niveau 3.

L'exigence de formation et de qualification en seront renforcés : mais il s'agit aussi d'une recentralisation de la formation et de l'organisation des épreuves, qui jusqu'à présent étaient gérées de façon autonome par chaque région, en Corse comme ailleurs.

Ce nouveau dispositif va poser de nombreux problèmes : la formation va être plus longue, donc plus coûteuse et, surtout, la plupart des modules seront à valider au niveau national à Prémanon dans le Jura.

Sachant que le module le plus sélectif est le probatoire (4 jours et généralement 2/3 d'échecs), il sera très difficile et onéreux à nos jeunes de l'effectuer là-bas, comme prévu dans le nouveau cursus. De même qu'il leur sera très difficile d'accéder à la préformation nécessaire.

Cela risque de pénaliser lourdement le développement et le renouvellement de la profession en Corse, alors que nous avons considéré aussi bien dans le Plan Montagne que dans le Schéma touristique du PADDUC qu'elle représentait un atout majeur pour l'avenir.

En conséquence, il nous semble indispensable d'apporter rapidement des réponses :

- 1) Sur le rétablissement et la pérennisation en Corse d'une préformation adaptée à l'examen probatoire (la formation qui existe actuellement au Lycée agricole de Sartè ne s'adresse qu'aux scolaires).
- 2) Sur le maintien d'une session de l'examen probatoire en Corse, et d'une partie au moins des modules de formation.

Monsieur le Président, notre groupe considère qu'il est indispensable de trouver très rapidement des solutions adaptées, en partenariat avec la Direction de la Jeunesse et des sports, pour maintenir localement une formation de qualité de façon à assurer la pérennité de cette profession. C'est également le sens de la Motion que nous déposons conjointement.

Nous souhaitons connaître les démarches que vous comptez entreprendre en ce sens.